



## **Nommer / normer : approches pluridisciplinaires du patrimoine culturel immatériel**

Paris, INHA-INP, auditorium Colbert

2, rue Vivienne, 75002 Paris

**Lundi 9 et mardi 10 novembre 2020**

**Colloque organisé par l'Institut des Sciences sociales du politique et le ministère de la Culture, avec le parrainage de l'ISCHAL et de la Commission nationale française pour l'UNESCO**

Entrée libre selon les places disponibles. Dans le cadre des mesures de limitation de la propagation de la Covid-19, certaines communications seront données à distance.

### **Comité scientifique**

Chiara BORTOLOTTI (EHESS), Séverine CACHAT (Centre français du PCI-Maison des Cultures du Monde), Isabelle CHAVE (ministère de la Culture), Francesca COMINELLI (Université Paris I-IREST), Marie CORNU (Institut des sciences sociales du politique), Jérôme FROMAGEAU (Commission nationale française pour l'Unesco), Cléa HANCE (Institut des sciences sociales du politique), Patricia HEINIGER-CASTERET (Université de Pau et des Pays de l'Adour-Laboratoire ITEM), Lily MARTINET (Institut Max-Planck), Thomas MOUZARD (ministère de la Culture), Marta SEVERO (Université Paris-Nanterre), Anita VAIVADE (Académie de la culture de Lettonie) et Noé WAGENER (Université de Rouen).

### **Présentation**

Ce colloque se situe dans le prolongement des travaux sur le droit comparé du patrimoine culturel immatériel (PCI) réalisés dans le cadre du programme OSMOSE, conduit par l'Institut des Sciences sociales du politique (ISP), en lien avec le ministère de la Culture, et s'intéresse au rapport

qu'entretiennent, chacune et en concours, les différentes disciplines qui travaillent sur le PCI à la question de la normativité.

Il s'agit d'explorer la façon dont tel ou tel élément est nommé PCI, en particulier au travers des notions clés de sa définition : la communauté, la participation, les conditions de transmission et de renouvellement, et en quoi cet exercice de désignation contribue à dégager des formes de normativité sur ce que devrait être le PCI, sur les conditions auxquelles il accède à cette catégorie. Plusieurs définitions recueillies auprès de juristes montrent que la notion de normativité peut être entendue dans plusieurs sens. Elle est une « propriété de ce qui peut orienter les comportements » (Benoît FRYDMAN). La normativité selon Gilles Martin « se rattache à ce qui prescrit des comportements, en affirmant des valeurs de natures diverses », à « la capacité d'un énoncé à orienter les conduites humaines » (Benjamin LAVERGNE) ou encore « ce qui est susceptible de servir de norme au sens de guide, de direction, de repère... » (Mustapha MEKKI). C'est dans cette acception plus large que sera prise la notion de normativité, dans l'idée qu'elle peut autant se déduire des textes que se dégager des pratiques, ici envisagée au travers de l'activité de nommer et de normer le PCI, les deux étant envisagés dans un rapport dialectique.

L'idée est ici plus particulièrement de questionner le rôle du chercheur, plus généralement des champs scientifiques qui aujourd'hui travaillent sur le PCI, d'une certaine façon travaillent le PCI, et cela dès l'origine, si l'on considère les travaux scientifiques autour du vocabulaire du PCI qui ont accompagné la genèse même du texte de la Convention, avec la préparation d'un *Glossaire du patrimoine culturel immatériel* lors d'une réunion internationale d'experts à l'UNESCO les 10-12 juin 2002<sup>1</sup>. La perspective est aussi de questionner les principes et méthodes de l'interdisciplinarité. L'ensemble des interventions prend en charge cette question du dialogue, des interactions et éventuellement des conflictualités entre disciplines dans les façons de traiter le PCI comme nouvelle catégorie patrimoniale et comme objet de recherche, dans les modes de désignation et de délimitation de ce qui fait sens.

Le titre « Nommer / normer : approches interdisciplinaires » de la recherche sur le patrimoine culturel immatériel fait écho à l'article d'Olivier Jouanjan : « Nommer, normer » [Olivier JOUANJAN et Frederich MÜLLER, *Avant Dire Droit. Le texte, la norme et le travail du droit*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (coll. « Dikè »), 2007], dans lequel les auteurs développent l'idée qu'un terme ne vient pas avec un sens définitif dans un texte juridique et que c'est l'opération de concrétisation du droit qui lui donne sens. Ils évoquent ici le travail du juge, mais cette phase de concrétisation peut tout aussi bien être appréhendée au prisme des instances qui décident de la qualification du PCI.

Dans la Convention de 2003, un certain nombre des critères d'identification du PCI, très clairement, ne viennent pas avec un sens prédéfini (par exemple, la communauté ou la participation). L'enjeu ici n'est pas d'étudier le droit du PCI et son évolution dans la mise en œuvre des textes mais bien de se concentrer sur les apports des chercheurs et des différentes disciplines dans cet exercice de nomination/normativité.

Partant de là, trois grandes thématiques seront développées :

1. **Quel rôle des chercheurs dans la construction des catégories présentes dans la Convention :** le dialogue entre le registre normatif et le registre scientifique
2. **Sur quels modes pouvoirs publics, chercheurs et communautés dialoguent**
3. **En quoi et comment l'objet PCI influence le cours des recherches (modifient le regard des chercheurs sur leur objet et plus généralement sur leur façon de travailler sur le patrimoine).**

---

<sup>1</sup> Sous la dir. scientifique de Wim Van Zanten, La Haye, Université de Leiden, Commission nationale néerlandaise pour l'Unesco, août 2002. En ligne : <https://ich.unesco.org/doc/src/00265.pdf>.

9h30 Accueil

9h45 Mots de bienvenue

**10h00-10h30**

La recherche du programme « OSMOSE » 1 au programme « OSMOSE » 2

**Thème 1 | Quel rôle des chercheurs dans la construction des catégories présentes dans la Convention : le dialogue entre le registre normatif et le registre scientifique ou dialectique entre qualification juridique et qualification scientifique**

Comment chaque discipline élabore un discours à partir des notions structurantes du PCI (notion de communauté, de participation, etc., notions de pratiques et savoirs éligibles) ? Une attention sera portée aux exclusions (ce que n'est pas un élément PCI) qui disent des choses des pratiques normatives. Comment en particulier s'articule le paradoxe de la Convention entre l'objectif d'inclusivité et de non jugement extérieur, exprimé dans ses *Principes éthiques*<sup>2</sup>, et le processus de sélection qui découle de sa mise en œuvre ? On commencera par évoquer le rôle des chercheurs à la genèse de la Convention pour en compléter l'étude avec une perspective plus contemporaine des notions que l'objet PCI a conduit à développer dans chacune des disciplines, comme l'ethnologie, l'anthropologie, la sociologie, le droit, la géographie, les sciences de l'environnement, etc.

**10h30-12h00**

**La pluralité des registres de discours à la genèse de la Convention.**

*Sous la présidence de Jérôme FROMAGEAU, Conseiller du Président, Culture et Patrimoine, Commission nationale française pour l'UNESCO*

- **Janet BLAKE**, professeur de droit à l'Université de Shahid Beheshti, Téhéran

***Le rôle de la recherche interdisciplinaire dans l'émergence de la Convention et l'identification de ses concepts***

- **Rieks SMEETS**, expert auprès de l'entité du patrimoine vivant (UNESCO)

***Dissensus et consensus autour des vocabulaires de la Convention***

- **Véronique VAN DE VOORDE**, directrice-conservatrice du Musée du Folklore de Mouscron (MUSEF), présidente de la Commission du patrimoine oral et immatériel et du Conseil d'ethnologie de la Fédération Wallonie-Bruxelles

***Les différents registres de discours (textes officiels / détenteurs / experts / décideurs) intervenant dans la dynamique d'identification du PCI : le cas de la Fédération Wallonie Bruxelles***

Échanges avec la salle

---

<sup>2</sup> Principe éthique n° 6 « Il appartient à chaque communauté, groupe ou individu de déterminer la valeur de son patrimoine culturel immatériel et ce patrimoine culturel immatériel ne doit pas faire l'objet de jugements de valeur extérieurs » (Principes éthiques adoptés en 2015) [<https://ich.unesco.org/fr/ethique-et-pci-00866>].

## 14h00-17h30

### **Enjeux de qualifications et de mise en œuvre des catégories présentes dans la Convention, thème concentré sur la mise en œuvre, quelle critériologie, perspectives interdisciplinaires**

*Sous la présidence de Marie CORNU, Directrice de recherches, ISP (Institut des Sciences sociales du Politique), ENS Paris-Saclay, Université Paris Nanterre.*

L'enjeu de la qualification pose la question de qui, dans la communauté des chercheurs, contribue à quels dispositifs de nomination, telles que l'inscription à un inventaire du PCI ou l'attribution de marques de reconnaissance. Les disciplines « agissantes » varient d'un pays à l'autre (les anthropologues, ethnologues, conservateurs, juristes, économistes, sociologues ?). Le dispositif implique un processus d'inclusion et d'exclusion, le plus souvent apprécié de façon externe à la volonté des détenteurs, par exemple pour les éléments jugés clivants. Cette exclusion est contraire à la volonté originelle de la Convention de 2003. Dans la mise en œuvre des dispositifs se développent une forme de critériologie qui pose la question de l'établissement de ces critères, de leur justification, du mode opératoire des commissions de sélection. La question des exclusions devrait être étudiée autant que celle des inclusions. La notion de communauté constitue une autre question importante. Cette notion, non spécialement chargée juridiquement à l'origine, acquiert un contenu normatif, qui ne vient pas tant des juristes que de son usage dans d'autres disciplines. On pourra ici s'interroger sur les choix terminologiques, par exemple autour des notions fondatrices du PCI (communauté, porteurs, dépositaires, détenteurs, sachants, praticiens).

Seront considérés ici les points de vue des chercheurs académiques, mais aussi ceux des chercheurs embarqués en tant qu'acteurs dans des dispositifs de mise en œuvre de la Convention de 2003, présents par exemple dans les lieux de décision.

## 14h00-14h40

● **Harriet DEACON**, Visiting Research Fellow, Centre for Dance Research, Coventry University, Institute for Creative Enterprise, Parkside, Coventry, **et Anita VAIVADE**, titulaire de la Chaire Unesco Politique et Droit du patrimoine culturel immatériel, post-doctorante en études culturelles à l'Académie de la culture de Lettonie

***La mise en avant du présent dans l'identification et la sauvegarde du PCI : des effets inattendus / Foregrounding the present in ICH identification and safeguarding: unintended effects***

## 14h40-15h10

● **Françoise LEMPEREUR**, docteure en Information et Communication, maître de conférences à l'université de Liège

***L'entente nécessaire, ou comment concilier différentes disciplines pour définir et caractériser le patrimoine culturel immatériel : le cas du Manuel de Patrimoine culturel immatériel (Liège, 2017)***

## 15h10-15h30

● **Leandro VENTURA** professeur d'histoire de l'art, directeur de l'Istituto Centrale per la Demoetnoantropologia.

***Le rôle des démo-anthropologues en Italie et leur relation avec le ministère de la Culture***

Échanges avec la salle, puis pause

**16h10-16h30**

- Anne Laure JOUANNET, géographe, coordinatrice de l'association Les savoir-faire du cognac

***La candidature des savoir-faire du cognac à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel : un outil patrimonial au service d'une dynamique communautaire***

**16h30-16h50**

- Laure EMPERAIRE, directrice de recherche à l'IRD, membre de l'UMR PALOC Patrimoines locaux, environnement et globalisation

***Les contours de la biodiversité dans le patrimoine culturel immatériel brésilien***

**16h50-17h10**

- Dr. Florence GRAEZER BIDEAU, anthropologue, maître d'enseignement et de recherche, Collège des Humanités, EPFL, Lausanne

***Les anthropologues face aux « traditions vivantes » : l'exemple suisse***

Échanges avec la salle

## **Mardi 10 novembre 2020**

**9h00-12h30**

### **Thème 2 | Sur quels modes pouvoirs publics, chercheurs et communautés dialoguent**

*Sous la présidence de Jacques COMMAILLE, professeur émérite ENS Paris-Saclay*

Quelles sont les attentes des pouvoirs publics vis-à-vis de la recherche académique ? Il s'agit ici de comprendre où sont les lieux de décisions qui ne sont pas désignés comme tels : identifier la chaîne d'experts qui interviennent, identifier les forums où se trouvent les chercheurs/experts (commissions publiques, ONG accréditées). La question de l'implication des unités de recherche aux côtés des détenteurs de traditions, dans la candidature aux inventaires du PCI (exemple du cas français), peut être traitée ici. Est aussi intégrée la relation chercheur / porteur de projet, dans l'idée de questionner cette relation triangulaire pouvoirs publics / chercheurs / porteur. Se pose ici la question de l'ambivalence entre rôle de chercheur et rôle d'expert, et le rapport aux détenteurs de traditions ou porteurs de projets PCI (ex. les communautés qui revendiquent un élément PCI) sous ce prisme de la normativité.

**9h00-9h40**

- Kristin KUUTMA, titulaire de la Chaire Unesco Études appliquées du patrimoine culturel immatériel, professeure d'études culturelles à l'Université de Tartu, et Clara VECCHIO, PhD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

***Les dialogues entre politiques publiques et recherche / Dialogues between public policies and research***

**9h40-10h00**

- Caroline BODOLEC, directrice adjointe scientifique, section 38 Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines, INSHS

***Quelle place pour les acteurs locaux dans la définition des pratiques choisies par la Chine pour la reconnaissance comme patrimoine culturel immatériel à l'échelle provinciale, nationale et internationale ? Regards de la recherche sur le cas du papier découpé au Shaanxi***

**10h00-10h20**

● **Isabelle CHAVE**, cheffe du bureau de la conservation du patrimoine mobilier et instrumental, sous-direction des Monuments historiques et des Espaces protégés, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture

***Construire la recherche pluridisciplinaire par la politique publique sur le PCI ? Du processus d'inscription à l'Inventaire national en France***

Échanges avec la salle, puis pause

**11h00-11h20**

● **Dace BULA**, docteur en philosophie, PHD, Etudes folkloriques, Directrice de l'Institut de littérature, folklore et art, Université de Lettonie

***La notion de patrimoine culturel immatériel dans les documents de la politique lettone de la recherche scientifique / The Concept of Intangible Cultural Heritage in the Documents of Latvian Science Politics***

**11h20-11h40**

● **Helmut GROSCHWITZ**, chercheur et consultant en patrimoine culturel immatériel, Institut für Volkskunde, Académie bavaroise des sciences

***Le chercheur en conflit entre médiation et engagement : le réseau du patrimoine culturel en Allemagne / Mediating Conflicting Commitments: the Cultural Heritage Network in Germany***

**11h40-12h00**

● **Laurier TURGEON**, professeur en ethnologie, directeur du Laboratoire d'enquête ethnologique et multimédia (LEEM), Université Laval

***Les recherches-actions et leur influence sur les enjeux de « réécriture du patrimoine » et l'inventoriage du PCI au Québec***

Échanges avec la salle

**14h00-17h30**

**Thème 3 | En quoi et comment l'objet PCI influence les recherches sur le patrimoine et modifie le regard des chercheurs sur leur objet**

*Sous la présidence de Benoît de L'ESTOILE, directeur de recherche, CNRS, Centre Maurice Halbwachs, École normale supérieure (Ulm), PSL.*

**14h00-14h20**

● **Marta SEVERO**, professeure des universités, EA Dicen-IDF, Université Paris Nanterre/IUF

***Cartographier la recherche en PCI : entre disciplinarité et interdisciplinarité***

#### **14h20-15h00**

- **Dominique POULOT**, chercheur à l'UMR Larhra de Lyon II, et professeur d'histoire du patrimoine et des musées à l'Université Paris 1, et **Thomas MOUZARD**, docteur en anthropologie sociale, chargé de mission Ethnologie et PCI, département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture

***L'histoire et l'anthropologie face au patrimoine, et réciproquement***

Échanges avec la salle, puis pause

#### **15h45-16h15**

- **Lily MARTINET**, chercheur post-doc en droit, Institut Max Planck et **Cléa HANCE**, doctorante Université Paris-Saclay

***Le développement des études sur les droits culturels et le changement de paradigme introduit par les instruments internationaux récents.***

#### **16h15-16h35**

- **Patricia HEINIGER-CASTERET**, maître de conférences en anthropologie sociale, Laboratoire ITEM (Identités, territoires, expressions, mobilités), Université de Pau et des pays de l'Adour

***Méthodologies de l'inventaire et différentes visions patrimoniales***

Échanges avec la salle

#### **16h50-17h30**

- **Nathalie HEINICH**, directrice de recherches en sociologie, CNRS, membre du CRAL (Centre de recherches sur les arts et le langage), EHESS, et **Noé WAGENER**, professeur de droit public à l'université Paris-Est Créteil

***Normativités et modalités du travail en interdisciplinarité : rapport de synthèse***